

## **La réduction du temps de travail est une idée du XX<sup>e</sup> siècle, pas du XXI<sup>e</sup>.** Philippe Van Parijs, *L'Obs*, 7 juillet 2016 (extrait)

**Face au chômage, à la fin de la croissance et à l'absence d'utopie, il y a une autre idée que le revenu universel : c'est la réduction du temps de travail. Des économistes jugent qu'elle serait bien plus adaptée, car on éviterait de diviser la société entre ceux qui ont un travail rémunéré et ceux qui vivent ou survivent avec le revenu universel. Qu'en pensez-vous ?**

La réduction du temps de travail est une idée du XX<sup>e</sup> siècle, pas du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans cette approche, le modèle de référence reste le travail salarié à temps plein pendant la vie entière : on veut le compresser pour que chacun puisse s'y conformer, sans devoir tabler sur une croissance insoutenable.



Mais la réalité du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est qu'on assiste à une multiplication du travail atypique, du travail indépendant, du travail à temps partiel, des contrats de toute sorte. L'allocation universelle est une proposition de partage souple du temps de travail : à un moment de mon existence, je peux avoir envie de moins travailler, par exemple pour mieux m'occuper de mes enfants; à un autre, je peux au contraire avoir envie de travailler 50 heures par semaine...

La réduction du temps de travail pose trois dilemmes.

Un. Faut-il diminuer le salaire ou pas ? Il est compliqué d'éviter la baisse du pouvoir d'achat en préservant la compétitivité des entreprises.

Deux. Faut-il réserver la réduction du temps de travail aux secteurs en manque d'emploi ou l'étendre à tous ? Si on l'étend, c'est plus juste, mais cela peut créer des goulots d'étranglement dans les professions sous tension sur le marché de l'emploi. Et former un chirurgien pendant quinze ans pour lui dire : « Tu ne peux travailler que 30 heures par semaine malgré les listes d'attente pour les opérations », cela n'a guère de sens.

Trois. Faut-il l'appliquer aux seuls salariés ou aux travailleurs indépendants? Là encore, l'égalité voudrait que tout le monde soit concerné, mais comment contrôler, sans bâtir une société sur-soviétisée, le temps de travail des commerçants, des autoentrepreneurs ou des professions libérales? Et si on réserve la réduction du temps de travail aux salariés, on verra se multiplier les indépendants et les pseudo-indépendants. Ce dont le XXI<sup>e</sup> siècle a besoin, c'est une forme plus souple de partage du temps de travail, plus intelligente du point de vue économique et plus respectueuse de la liberté de chacun : l'allocation universelle.